

COMMUNE DE SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIERE
PROCES-VERBAL
Conseil Municipal du Mercredi 24 janvier 2018

Présents : Cédric Bricaud, Pascal Brunet, Françoise Butré, Céline Fachin, Micheline Guérin, Christophe Labrousse, Fabienne Manguy, Bernard Neige, Dany Nivelles, Alexandre Ribot, Astrid Sublen, Mathieu Texier

Excusé avec pouvoir : Christian Vezien a donné pouvoir à Madame Fachin

Excusé, absent :

Etait également présente Madame Sandrine Viollet.

Monsieur Christophe Labrousse indique qu'il est 20h00 et que, le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Il en rappelle tout d'abord l'ordre du jour.

Madame Fachin est nommée secrétaire de séance.

01- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 6 décembre 2017

Aucune observation n'ayant été formulée, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2017.

02- Restes à réaliser 2017

Monsieur Christophe Labrousse indique qu'il y a des restes à réaliser pour l'année 2017 et donne la parole à Madame Sandrine Viollet pour la présentation.

ÉTAT DES RESTES A RÉALISER OU
ETAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES

DÉPENSES :

Imputation	Nature de la dépense	N° et date du bon de commande ou du marché	Montant
Art.165	Reversement caution Mme AUDRAIN	Départ le 30.11.2017	350,00 €
Opération 0022 – Voirie Article 21578	Programme illuminations Noël sur plusieurs années		8 250,05 €

Opération 0023 – Mairie Article 21311	Travaux chauffage	Devis du 08.03.2017	2729,94 €
Opération 0083 – Aménagement Avenue Clément Pineau Article 2315	Suite des travaux d'aménagement	Marché signé le 23.07.2015	5 795,62 €
Art.45813	Opération sous mandat – Dépenses sur la commune de Melle pour travaux d'aménagement Avenue Pineau	Convention signée le 22.11.2016 Avenant signé le 05.07.2016	17 534,55 €
TOTAL			34 660,16 €

RECETTES :

Imputation	Nature de la recette	Convention	Montant
Art.45823	Opération sous mandat – Recettes de la commune de Melle pour travaux d'aménagement Avenue Pineau	Convention signée le 22.11.2016	71 450,06 €

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil :

- approuvent à l'unanimité les restes à réaliser pour 2017
- autorisent le maire à signer les documents nécessaires

03 – Reconduction de l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures pour 2018

Monsieur le maire propose la reconduction du régime indemnitaire Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures pour 2018 pour la filière technique. Cette indemnité a été instituée en 2001 et renouvelée d'année en année depuis cette date, selon décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié ; décret 97-1223 du 26 décembre 1997 modifié par décret n° 2012-1457 du 24 décembre 2012 ; arrêté ministériel du 24 décembre 2012.

Les montants maximum et les coefficients appliqués sont :

Agent de maîtrise et agent de maîtrise principal : 1 204,00 € - coefficient 3

Adjoint technique principal de 1ère et 2ème classe : 1 204,00 € - coefficient 3

Adjoint technique de 1ère et 2ème classe : 1 143,00 € - coefficient 3

Cette indemnité sera versée mensuellement et en cas d'arrêt maladie, la prime suivra le traitement.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil :

- Approuvent à l'unanimité la reconduction de l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures

pour 2018

autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires et à les transmettre aux organismes concernés.

04 - Mise en place de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires

Monsieur le maire passe la parole à Monsieur Brunet pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Il indique que, dans le règlement intérieur, la possibilité de payer des heures supplémentaires était notée, mais aucune délibération n'avait été prise en ce sens ; il est donc nécessaire de régulariser cette situation pour répondre aux besoins de la collectivité.

Vu loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 91-875 du 6 septembre 1991 modifié ;

Vu le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'appliquer le régime d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux filières administrative et technique

- d'instituer au profit des agents titulaires et stagiaires des grades suivants :

- adjoint administratif
- adjoint administratif principal 2ème classe
- adjoint administratif principal 1ère classe
- rédacteur
- adjoint technique
- adjoint technique principal 2ème classe
- adjoint technique principal 1ère classe
- agent de maîtrise
- agent de maîtrise principal

le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans la limite de 25 heures mensuelles, et dans la limite des crédits inscrits et après validation par les adjoints chargés du travail des agents.

Cette indemnité sera versée mensuellement et fera l'objet d'une revalorisation automatique à chaque texte réglementaire prévoyant une augmentation.

Les dépenses seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours, chapitre 012, article 6411.

05 - Avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique avec le Centre de Gestion des Deux-Sèvres

Le Maire indique que, pour faire suite au changement en mode SaaS, il est nécessaire de modifier la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique avec

le Centre de Gestion. L'avenant numéro 2 est donc présenté aux membres du Conseil.

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil :

- approuvent à l'unanimité l'avenant numéro 2 de la convention avec le Centre de Gestion
- autorisent le maire à signer cet avenant

06- Feuille de route du Maire pour 2018

Monsieur Christophe Labrousse indique que la feuille de route pour 2018 va être simple ; il sera nécessaire de continuer les économies de dépenses de fonctionnement et assainir et sécuriser le présent pour garantir l'avenir. Les investissements prioritaires seront un défibrillateur, la défense incendie et divers autres investissements nécessaires, tout en restant dans notre budget disponible sans avoir à combler de déficit sur ce budget.

07- La commune nouvelle

Monsieur Christophe Labrousse et Monsieur Pascal Brunet présentent l'avancement de ce projet.

La Préfecture a confirmé que la Dotation Globale de Fonctionnement serait maintenue pendant 3 ans et un bonus de 5 % sera même donné aux communes nouvelles.

Le souhait des élus est de maintenir les mairies dans les communes existantes comme premier lieu d'administration. Chaque commune conservera ses écoles comme actuellement.

Monsieur Alexandre Ribot demande l'influence que cela va avoir par rapport aux inscriptions ?

Monsieur Christophe Labrousse et Monsieur Pascal Brunet indiquent qu'il y aura une carte scolaire par secteur.

En ce qui concerne la composition des conseils municipaux, ils restent en place comme ils sont aujourd'hui jusqu'aux prochaines élections prévues en 2020. Ensuite, il n'existera plus qu'une seule liste, mais le nombre de conseillers sera supérieur par rapport à la tranche de population.

La charte qui est mise en place doit servir pour la période transitoire, mais il a été demandé qu'elle reste en place après 2020.

Une réunion avec les agents est prévue la première quinzaine de mars.

En ce qui concerne la commission « finances », Monsieur Pascal Brunet indique qu'une analyse des comptes de chaque commune a été faite et les engagements futurs ont été listés comme, par exemple, des lotissements.

Monsieur Alexandre Ribot souligne que la tendance « lotissements » est actuellement passée.

Madame Françoise Butré explique que, pour la commission « personnel et outils », deux réunions ont eu lieu, la deuxième a eu lieu avec la présence de Mme Texier, et M. Rivault de la commune de Melle, respectivement Directrice des Services et Responsable des services techniques.

Les différentes données ont été étudiées (nombre d'agents par commune, âges...) ; il s'agit d'une réflexion sur une future organisation, mais rien n'est décidé.

Un inventaire du matériel, des outils a aussi été réalisé.

Madame Astrid Sublen, pour la commission « vivre ensemble », précise qu'il s'agit d'étudier les usages, coutumes existants dans les différentes communes pour les mariages, naissances... mais aussi ce qui est fait pour les associations.

Madame Fabienne Manguy ajoute que cette commission est très instructive, qu'il y a beaucoup d'échanges.

Monsieur Cédric Bricaud, pour la commission « patrimoine », indique qu'un listing rapide des bâtiments a été fait sur les différentes communes ; un tableau sera à compléter avec l'ensemble des bâtiments sur chaque commune ; il faudra préciser également si l'accessibilité est aux normes.

Tous les membres de la commission participent, les gens apprennent à se connaître.

Monsieur Bernard Neige ajoute qu'il y a également eu l'inventaire des routes et chemins.

09- Tour de table des différentes commissions

Madame Françoise Butré indique que Mme Fleury qui fait le ménage à l'école va prendre sa retraite.

L'association Prom'haie propose l'achat d'arbres (des variétés anciennes d'arbres et des fruitiers), pour les planter aux Epinats, ainsi que des animations.

Le budget prévisionnel Hors Taxe de cette opération se présente ainsi :

2.025 € pour les plantations, conception technique, repérage du terrain, animations, montage du dossier de subvention et coordination avec les acteurs locaux.

Une aide de la Région de 840 €

et un reste à charge pour la commune de 1.185 €

Monsieur Pascal Brunet alerte les membres du conseil sur l'entretien et l'arrosage si nécessaire après les plantations.

Monsieur Cédric Bricaud indique qu'il a eu une proposition pour mettre des algeco pour abriter provisoirement les associations qui sont à l'espace Polo, mais le coût annoncé ne le permettra pas.

Monsieur Alexandre Ribot demande ce que la commune va faire pour le mûr en face l'église qui est tombé ?

Monsieur Pascal Brunet indique qu'il n'a pas le temps de s'en occuper, mais, si on lui dit de donner ce travail aux agents, il le fera. S'il doit être reconstruit à l'identique, il faudra également trouver des pierres, lui n'a pas le temps de le faire actuellement.

Il indique ensuite que, pour 2018, le principal investissement sera sur la défense incendie.

Il supervisera le dossier, mais c'est Monsieur Fragnaud qui a suivi les premiers chantiers qui suivra ce dossier, accompagné de Monsieur Pascal Morisseau pour la commune.

11- Questions diverses

En ce qui concerne le rassemblement des Saint-Léger en 2019, Monsieur Pascal Brunet indique que l'association doit encore trouver environ 12.000 €. La ville de Melle participe très activement au projet (prêt de salles, de matériel...), mais également des conseillers départementaux de notre secteur.

L'hébergement des personnes du rassemblement se fera principalement chez l'habitant ; il

sera donc nécessaire de faire appel aux volontaires.

Monsieur Christophe Labrousse passe ensuite la parole à Madame Micheline Guérin pour parler du Conseil des Sages. Elle indique qu'une réunion a eu lieu la semaine dernière et que le Maire est venu présenter le projet de commune nouvelle. Les membres ont été attentifs et ont posé des questions.

Ils vont travailler sur un projet de journée inter-générationnelle le 5 mai et un pique-nique pour la mi-juillet.

Ils sont également prêts à travailler sur la commémoration des 100 ans de la fin de la première guerre mondiale ; une exposition serait présentée à cette occasion.

Monsieur Christophe Labrousse indique qu'il a reçu les membres de l'association « les étoiles de Compostelle » : une première marche aura lieu le dimanche 17 juin, le pique-nique se fera à Saint-Léger dans les jardins de la salle polyvalente si le temps le permet ou, dans le cas contraire, dans la salle. Il y aura également au mois d'août, les 16, 17 et 18, une autre marche de Chenay à Aulnay avec le Pays d'Art et d'Histoire, mais, là, il n'y aura pas d'escale sur notre commune.

Madame Françoise Butré indique que le Conseil Municipal des Jeunes attend des nouvelles pour aller à Paris visiter l'Assemblée Nationale et/ou le Sénat.

Monsieur Bernard Neige indique qu'on lui a fait remarquer que le panneau d'affichage de l'Epine ne servait à rien puisqu'il n'y avait jamais rien dessus.

Monsieur Christophe Labrousse indique qu'il va falloir vérifier que, pour chaque lieu d'affichage, une personne est désignée pour le faire.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le mercredi 28 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23h30.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Christophe LABROUSSE

Céline BONNEAU